

# AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 20 ETP\* pour les salariés en CDI\*
- Avoir une inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Avoir une surface de vente inférieure à 200 m<sup>2</sup>
- Être à jour des obligations fiscales et sociales

⚠ Les entreprises d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes) labellisées sont éligibles à l'exclusion des résidences de tourisme

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

## NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Investissements immobiliers, construction d'un bâtiment, réalisation de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment existant (gros œuvre) quand vous êtes propriétaire

## SUBVENTION

20 % des investissements éligibles HT\*  
Projet compris entre 10 000 € HT et 25 000 € HT

Bonification possible (+ 500 €) en cas :

- d'obtention d'un label qualité (CMA\*)
- d'une qualification RGE\*
- de création d'un emploi *a minima*

**MONTANT  
MAXIMUM  
DE L'AIDE  
5 000 €**

## DISPOSITIF FRR

Le territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est situé en zone France Revitalisation Rurale (FRR). Les entreprises implantées peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales et/ou sociales.

Pour toute information :

- d'ordre fiscal, contactez le Service des Impôts des Entreprises de la Somme :
  - au 03 22 46 84 43
  - ou par courriel : sie.somme@dgfip.finances.gouv.fr
- d'ordre social, contactez l'URSSAF de la Somme : au 3957

## NOUS CONTACTER



Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Nathalie WOLMER

Chargée de mission développement économique

Tél. : 03 22 27 27 10

Courriel : deveco@ponthieu-marquenterre.fr

Site internet : www.ponthieu-marquenterre.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Véronique POIRE

Chargée de développement économique

Permanence : 33 bis route du Crotoy à Rue  
mercredi matin, sur rendez-vous au 06 67 10 32 34

Courriel : v.poire@cma-hautsdefrance.fr

Site internet : www.cma-hautsdefrance.fr



Chambre de Commerce et d'Industrie

Christelle BARY

Conseillère entreprises

Tél. : 03 21 46 00 00

Courriel : dev\_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr

Site internet : hautsdefrance.cci.fr/ccilittoral-hauts-de-france



Site internet : www.hautsdefrance.fr/srdeii



Somme Tourisme

Tél. : 03 22 71 22 71

Courriel : accueil@somme-tourisme.com

Site internet : www.somme-tourisme.org



## VOUS AVEZ DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE ?

Entreprises, artisans, commerçants et propriétaires de gîtes labellisés, nous vous aidons à concrétiser vos projets

La Communauté de communes Ponthieu- Marquenterre vous encourage à développer votre activité. Elle peut vous aider au travers de quatre aides :

- Soutien à la création et reprise d'entreprise
- Soutien au développement des TPE\* artisanales, commerciales et de services
- Soutien à la rénovation et à la mise en accessibilité des locaux professionnels (REHA\*)
- Soutien à l'investissement immobilier



# AIDE À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISE

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 10 ETP\* pour les salariés en CDI\*
- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

## NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Biens d'équipement productifs neufs (ou d'occasion de moins de 5 ans) nécessaires à l'activité économique de l'entreprise par exemple : véhicule professionnel, four, etc.

## SUBVENTION

20 % des investissements éligibles HT\*  
Projet compris entre 5 000 € HT et 30 000 € HT

Bonification possible (+ 500 €) en cas :

- d'obtention d'un label qualité (CMA\*)
- d'une qualification RGE\*
- de création d'un emploi *a minima*

**MONTANT  
MAXIMUM  
DE L'AIDE  
6 000 €**

# AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE\* ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 10 ETP\* pour les salariés en CDI\*
- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Avoir un exercice fiscal clôturé de 12 mois minimum
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Être à jour des obligations fiscales et sociales

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

## NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Biens d'équipement productifs neufs (ou d'occasion de moins de 5 ans) nécessaires à l'activité économique de l'entreprise par exemple : surgélateur, lave-verres, pont élévateur, sertisseuse etc.

## SUBVENTION

20 % des investissements éligibles HT\*  
Projet compris entre 5 000 € HT et 30 000 € HT

Bonification possible (+ 500 €) en cas :

- d'obtention d'un label qualité (CMA\*)
- d'une qualification RGE\*
- de création d'un emploi *a minima*

**MONTANT  
MAXIMUM  
DE L'AIDE  
6 000 €**

\* Signification des sigles :

TPE : Très Petite Entreprise

ETP : Équivalent Temps Plein

CDI : Contrat de travail à Durée Indéterminée

HT : Hors Taxe

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

REHA : Aide à la rénovation des points de ventes fixes artisanaux, commerciaux ou de services

# AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES TPE\* (REHA\*)

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 10 ETP\* pour les salariés en CDI\*
- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Être à jour des obligations fiscales et sociales

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

## NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Rénovation de la vitrine commerciale (changement de vitrine, d'éclairage, réfection de la peinture, des stores...)

Mise en accessibilité du local professionnel depuis l'espace public conformément aux normes en vigueur (agrandissement de l'ouverture, seuil palier...)

## SUBVENTION

20 % des investissements éligibles HT\*  
Projet compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT

Ce taux peut atteindre 30 % en cas d'agencement interne du local professionnel en plus de travaux sur la vitrine.

**MONTANT  
MAXIMUM  
DE L'AIDE  
3 000 €**

